



## ZOOM

Retrouver la version finale du projet de loi de programmation pour la transition énergétique sur le site [enerpresse.com](http://enerpresse.com)

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Ce qui se dit du projet de loi

Après la présentation mercredi 18 juin par la ministre de l'Énergie, Ségolène Royal, des grandes lignes du projet de loi de programmation pour la transition énergétique (cf. BIP du 19.06), les commentaires ont été nombreux. Une fois n'est pas coutume, sélection de petites phrases parmi les réactions.

**[Les politiques]** – François Brottes (PS), président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, a qualifié le projet d'« ambitieux et de cohérent ». « Un projet qui a du souffle et du pragmatisme, c'est le meilleur moyen d'être crédible », a-t-il souligné. Son collègue, Jean-Paul Chanteguet (PS), président de la commission du Développement durable, était plus réservé. « Une conférence de presse ne peut remplacer un projet de loi », a-t-il fait savoir. Le député n'a fait aucun commentaire des éléments présentés mercredi, attendant « avec impatience le dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale du texte ». Les parlementaires écologistes ont accueillis favorablement le projet. Pour le député Denis Baupin et le sénateur Ronan Dantec, le texte constitue « un socle concret pour engager la transition énergétique ». « La boîte à outils est déjà conséquente », se sont-ils félicités. Le bémol reste bien sûr la capacité de l'État à faire respecter l'engagement présidentiel de passer la part du nucléaire à 50 % du mix électrique en 2025. Pour François de Rugy, coprésident du groupe écologiste à l'Assemblée, le projet de loi est « un virage sans précédent ». Le député reste toutefois sur ses gardes en indiquant qu'« il faudra aller au bout du débat parlementaire sans que (le texte) soit détricoté ».

Le parti écologiste est, lui, encore moins enthousiaste. Il s'interroge : « après les belles paroles, pas de grands moyens ? » « Les écologistes font preuve de scepticisme : si les objectifs de réduction de la consommation d'énergie, de part du nucléaire dans la production française d'électricité et de réduction des gaz à effet de serre ont été rappelés, ils s'inquiètent de ne pas voir certains objectifs et les moyens permettant de les concrétiser inscrits dans la loi », explique Europe Écologie - Les Verts dans un communiqué. L'UDI a réagi violemment en constatant « la renonciation totale à la moindre forme d'ambition du gouvernement en matière environnementale ces prochaines années ».

L'Association des Régions de France (ARF) a souligné par la voix de Jean-Jack Queyranne, président de la région Rhône-Alpes et président de la Commission Développement durable que, « dans l'ensemble, Ségolène Royal vient de présenter un bon texte qui s'appuie largement sur les régions. Malgré les pressions, elle n'a rien cédé sur l'essentiel. » Toutefois, les régions déplorent « fortement la disparition du service public régional de l'efficacité énergétique qui était pourtant la seule option concrète pour créer un guichet unique offrant une large palette de services, allant du diagnostic initial jusqu'au financement ».

**[Les entreprises]** – L'Union française de l'électricité (UFE) a salué l'orientation bas-carbone du projet de loi, texte qui vise « prioritairement à lutter contre le dérèglement climatique et à diminuer la facture énergétique de la France ». Mais l'organisation patronale regrette que « plusieurs incohérences dans les propositions de mise en œuvre ne permettent pas de répondre à la nécessité de mener une transition énergétique au moindre coût, ceci afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, la compétitivité des entreprises et de faciliter le désendettement de la France ». Le point de divergence reste le non ciblage des actions d'efficacité énergétique que prône depuis plusieurs mois l'organisation. Un ciblage qui devrait être établi sur deux critères : performance en termes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> évités et temps de retour sur investissement.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a salué « un texte qui fixe un cap ambitieux », la part d'énergie renouvelable devant représenter près du tiers de la consommation finale d'énergie à

l'horizon 2030. Si le SER ne commente pas les modifications des mécanismes de soutien inscrites dans le projet de loi, France Énergie Éolienne (FEE) le fait. « *Le sujet des mécanismes de soutien nécessite des réflexions supplémentaires* », note l'association. Pour leur part, le G 12, un collectif de 12 dirigeants de PME industrielles qui vient de se constituer, « *reste très largement sur sa faim* » regrettant « *l'absence totale d'engagements précis et chiffrés visant à promouvoir le développement de l'électricité photovoltaïque* ».

Le Plan Bâtiment Durable a, lui, adhéré au projet qui est « *de nature à accélérer la transition énergétique du secteur, essentielle à la relance de notre économie et au soutien des ménages modestes* ». Le plan constitue « *une étape essentielle* » dans la mise en œuvre de l'objectif de 500 000 logements rénovés énergétiquement par an à l'horizon 2017, s'est, pour sa part, félicitée la FFB. « *Alors que l'activité et l'emploi se contractent depuis plus de six ans, l'ensemble de ces mesures, qui répondent à un besoin impérieux, constitue un élément très positif de soutien du secteur* », a estimé Jacques Chanut, le président de la Fédération, pour qui ce plan « *forme un ensemble cohérent et indispensable pour relancer le marché* ». Le président de la Capeb, Patrick Liébus, trouve qu'il y a encore beaucoup trop d'interrogations.

GEO PLC a observé que, concernant le volet efficacité énergétique dans le bâtiment du projet de loi, le gouvernement comptait « *principalement sur le dispositif des certificats d'économies d'énergie plus que sur d'autres dispositifs tels que le CIDD ou l'Éco-PTZ* ». « *Le projet de loi entend créer un choc de rénovation, par le biais d'un climat fiscal et financier très incitatif pour les particuliers, les collectivités et les entreprises* », a déclaré Christophe Février, son président. Il a rappelé qu'il ne fallait pas perdre de vue que les futures obligations françaises émaneront de l'application des directives européennes en droit français.

**[Les ONG environnementales]** – Le CLER a été on ne peut plus explicite. « *On est encore loin du compte !* », estime-t-il. « *L'intégration dans le futur projet de loi d'une obligation d'isolation en cas de gros travaux, si elle est confirmée, est un premier pas mais il est loin d'être suffisant* », a jugé son directeur Raphaël Claustre. L'association ajoute que « *l'un des grands absents du projet de loi est la lutte contre la précarité énergétique* ». RAC France a titré son communiqué : « *tout ça pour ça ?* ». « *Le projet de loi ne répond pas à la commande initiale qui était d'identifier une trajectoire claire et des mesures concrètes pour orienter massivement la France vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique* », a critiqué Anne Bringault, coordonnatrice de 8 ONG sur la transition énergétique. Pour WWF France, il y a dans le projet de loi « *du concret (orientation vers un nouveau modèle énergétique), du flou (la sobriété énergétique et la vision industrielle) et une impasse (le nucléaire)* ». Quant à Greenpeace France, elle s'interroge : « *Transition énergétique : quelle transition énergétique ?* ».

**Philippe Rodrigues**

**LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE SYNTHETISE EN UNE PAGE****Source – L'exposé des motifs publié par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie le 18 juin**

**[OBJECTIFS]** Baisser la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 - Réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 - Réduire de moitié la consommation d'énergie à l'horizon 2050 par rapport à 2012 - Porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de notre consommation énergétique finale en 2030 (part de la chaleur renouvelable à 38 % de la chaleur consommée, part des biocarburants à 15 % de la consommation finale de carburants, production d'électricité renouvelable à 40 % de la production totale d'électricité).

**[RÉNOVER LES BÂTIMENTS]** Lever les freins à l'isolation des bâtiments en matière d'urbanisme – Promotion des bâtiments à énergie positive - Obligation d'améliorer significativement la performance énergétique d'un bâtiment à chaque fois que des travaux importants sont réalisés - Fonds de garantie pour la rénovation énergétique - Modifier le code de l'énergie pour mettre en place plusieurs obligations de systèmes de comptage des consommations - Réformer le dispositif des certificats d'économies d'énergie

**[DÉVELOPPER LES TRANSPORTS PROPRES]** Favoriser le déploiement des véhicules électriques dans les flottes publiques - Déploiement des infrastructures énergétiques dédiées pour véhicules électrique et hydrides rechargeables - Fixer les objectifs d'accroissement de la part des énergies renouvelables dans les transports - Réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de la grande distribution - Mesures de restriction de la circulation en cas de mauvaise qualité de l'air - Favoriser le développement de moyens de transports moins émetteurs - Réduire les émissions polluantes des véhicules en circulation - Base légale pour fixer des objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques en 2020, 2025, 2030 - Renforcer les outils de planification territoriale pour la qualité de l'air.

**[L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE]** Lutte contre le gaspillage la réduction des déchets à la source - Objectifs quantifiés de prévention et de gestion des déchets - Généralisation à tous les produits l'interdiction de discrimination à l'encontre des matières issues du recyclage - meilleure valorisation des déchets de bois

**[FAVORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES]** Mise en œuvre des mécanismes de soutien les plus adaptés pour développer les filières d'énergies renouvelables électriques - Nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables fondé sur la possibilité de vendre directement sur le marché l'électricité produite tout en bénéficiant du versement d'une prime, appelée « complément de rémunération » - Amélioration du dispositif d'appel d'offres – Renforcement de la conditionnalité de l'aide financière apportée au développement des énergies renouvelables - Permettre aux communes et à leurs groupements de participer au capital d'une société anonyme - Favoriser la participation des habitants au capital des sociétés de projet pour les énergies renouvelables - Harmoniser la gestion des concessions hydroélectriques à l'échelle des grandes vallées - Créer une nouvelle catégorie de sociétés d'économie mixte dont l'objet est d'exploiter des contrats de concessions hydroélectriques.

**[RENFORCER LA SÛRETE NUCLÉAIRE]** Renforcement de l'information et de la transparence - Refonte de l'encadrement de la mise à l'arrêt définitif et du démantèlement des INB

**[RACCOURCIR LES DÉLAIS ET AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ]** Limiter les délais de recours pour les énergies renouvelables en mer – Aménagement des règles de consultation liée aux déclarations d'utilité publique - Toilettage et clarification de diverses dispositions du Code de l'énergie – Faire évoluer le volet économique du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité - Intégrer le bénéfice apporté par les entreprises électro-intensives au système électrique - Soutenir un développement ambitieux et raisonné de l'effacement de consommation - Compléter le dispositif de marché de capacité - Préciser le cadre législatif applicable aux tarifs réglementés de vente de l'électricité à partir de 2015 - Donner à la CRE la compétence explicite pour approuver les méthodologies de fixation des coûts des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).

**[LE POUVOIR D'AGIR ENSEMBLE]** Création des outils de la gouvernance nationale de la transition énergétique en matière de programmation, de recherche et de formation - Instauration des budgets carbone et une stratégie nationale bas carbone - Instauration d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) - Réforme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) - Création d'un comité d'experts indépendants chargé d'éclairer les enjeux de la transition énergétique – Élaboration d'une stratégie nationale de recherche en énergie - Compléter les missions des opérateurs publics de réseaux - Renforcer les instruments de pilotage du mix électrique dont dispose l'État - Instauration un plan stratégique pour les exploitants produisant plus du tiers de la production d'électricité nationale - Instauration un plan climat air énergie territorial - Inciter au développement de territoires à énergie positive - Reconnaissance d'un service public communal de chaleur et de froid - Droit à l'expérimentation des boucles locales - Droit à un déploiement expérimental d'un ensemble de solutions de réseaux électriques intelligents dans une zone géographique - Instituer un chèque énergie - Objectifs particuliers de la politique énergétique Outre-Mer